



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023**

Présents (11) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, FEILLET Mickaël, PACHE Frédéric, PAGE Sébastien, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques  
Absents (4) : ACEVEDO Nicolas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, GARDET Anne-Marie  
*Secrétaire de Séance* : TORNIER Anaïs

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Mr le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022
- Affectation des résultats 2022
- Adoption des restes à réaliser
- Vote du budget primitif 2023
- Vote des taxes directes locales
- Attribution de subventions aux associations
- Déplacement du pont du Barrillet – Achat de terrain
- CA Arlysère – Mise à disposition d'un outil informatique d'observatoire fiscal
- CIAS Arlysère – Mise à disposition de la Salle Associative dans le cadre des animations seniors
- CDG – Avenant à la convention relative aux interventions sur les dossiers retraite CNRACL
- Informations et questions diverses

**PROCES-VERBAL du 27 février 2023**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 27 février 2023.

**D07\_2023. Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022**

Mr le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **APPROUVE** le Compte de Gestion transmis par la Comptable Publique pour l'exercice 2022.

⇒ **APPROUVE** le Compte Administratif 2022 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses = 490 910.96 €
	Recettes = 717 501.33 €
	<b>Excédent = 226 590.37 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses = 307952.23 €
	Recettes = 249 153.97 €
	Déficit de l'exercice = 58 798.26 €
	Soldes des restes à réaliser = - 53751 €
	<b>Résultat cumulé = - 112 549.26 €</b>

**D08\_2023. Affectation des résultats 2022**

Après avoir adopté le Compte Administratif 2022 et constatant les résultats de clôture, et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **DECIDE** d'affecter au Budget Primitif 2023, les résultats de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Résultat de Fonctionnement = + 226 590,37 €

- Affectation au compte n° 002 en recettes de Fonctionnement pour 114 040,37 €
- Affectation au compte n° 1068 en recettes d'Investissement pour 112 550 €

Déficit d'Investissement = 58 798,26 €

- Affectation au compte n° 001 en dépenses d'investissement

### D09\_2023. Adoption des restes à réaliser 2022

Mr le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la Loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et leur contenu.

Les restes à réaliser correspondent, en Section Investissement, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12, et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADOpte** l'état des restes à réaliser suivant :

DEPENSES			REPORT ARRONDI AU BUDGET
Imputation	Objet	Montant	
2111	Acquisition parcelles Mmes GEORGES	135,60 € (terrain) 200 € (frais notaire)	700 €
	Acquisition parcelle Cts GONTHIER	153 € (terrain) 200 € (frais notaire)	
2112	Reprise équipements de POPAC	1 € (terrain) 500 € (frais notaire)	14 501 €
	Chemin du Buloz	12 000 € (frais procédure)	
	Régularisation foncière Rte Scierie (chemin piétons)	2 000 €	
21318	Protection vitraux de l'Eglise	3 680 €	3 680 €
202	Modification du PLU	1 124 €	1 124 €
2151	Pont du Barrillet	69 310 €	69 310 €
21578	Poêle à granules	4 889 €	4 889 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>94 204 €</b>
RECETTES			REPORT ARRONDI AU BUDGET
Imputation	Objet	Montant	
1321	DSIL pont du Barrillet	36 453 €	36 453 €
1321	DETR vitraux et retable de l'Eglise	4 000 €	4 000 €
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>40 453 €</b>
<b>SOLDE RAR</b>			<b>53 751 €</b>

### D10\_2023. Vote du Budget Primitif 2023

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT = 650 674 €

SECTION INVESTISSEMENT = 342 191 €

Il convient de mettre en place une convention d'occupation de la Salle Associative pour ces ateliers.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **AUTORISE** Mr le Maire à signer la convention de mise à disposition de la Salle Associative au CIAS Arlysère.

#### **D16\_2023. CDG – Avenant à la convention relative aux interventions sur les dossiers retraite CNRACL**

Dans le cadre du partenariat CNRACL, le Centre de Gestion a proposé une convention afin d'offrir la possibilité de leur transmettre nos dossiers de retraite CNRACL pour effectuer un contrôle et une instruction. La convention, d'une durée de 3 ans, est arrivée à échéance le 31/12/2022. En raison de la prolongation, sur le plan national, de la réflexion et des échanges sur le projet de nouvelle convention dans le respect de la convention d'objectif et de gestion (COGE) qui lie la Caisse des Dépôts à ses tutelles, un avenant prolonge le dispositif à compter du 01/01/2023 jusqu'à la fin du trimestre civil suivant celui de la signature de la nouvelle convention de partenariat.

Pour que le Centre de Gestion continue d'intervenir sur le traitement et le contrôle des dossiers CNRACL en cas de besoin, il convient de signer l'avenant proposé.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **AUTORISE** Mr le Maire à signer la convention relative aux interventions du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL.

#### **URBANISME**

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.



**Ce procès-verbal est diffusé et affiché à titre provisoire dans l'attente de son approbation définitive lors de la prochaine séance du Conseil Municipal**

## D11\_2023. VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Mr le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération les logements vacants depuis plus de deux ans.

Mr le Maire propose de maintenir les taux.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation = 7,39 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 23,15 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 62,78 %

## D12\_2023. Attribution de subventions aux Associations

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ACCORDE** les subventions détaillées ci-dessous aux Associations de la Commune et à certaines Associations extérieures à la Commune :

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE			
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Anciens Combattants	100 €	La Main et la Plume	100 €
Les Petits Souliers	3 822 € (42€/élève)	A Petits Points	100 €
Yoga Belle Etoile	100 €	Jutes aux Corps	100 €
Les Pieds sur Terre	100 €	Dynamique GV	100 €
On va Jouer	100 €	Little Mary's Band	100 €
Cinq'Up Jazz	100 €	Les Trois Bouts	100 €
Action Timoun Haïti	100 €		
ASSOCIATIONS EXTERIEURES			
Co voiturage de Grésy / Isère	200 €	Régul'Matous	50 €
Harmonie de Gilly/Isère	150 €	L'amicale des Donneurs de sang	100 €
Comice agricole des Bauges	50 €		

## D13\_2023. Déplacement du Pont du Barrillet – Achat de terrain

Dans le cadre du déplacement du pont du Barrillet, il est nécessaire d'acquérir le terrain où l'ouvrage sera nouvellement construit, à savoir : une partie de la parcelle n° 55 Section C d'une superficie de 85 ca.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **AUTORISE** Mr le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 2000 €.

## D14\_2023. CA Arlysère – Mise à disposition d'un outil informatique d'observatoire fiscal

La CA Arlysère s'est dotée d'un progiciel d'observatoire fiscal dénommé « l'atelier fiscal » avec pour principaux objectifs de :

- Connaître la composition de ses bases fiscales
- Renforcer le suivi et l'analyse du tissu fiscal
- Mener un travail conjoint avec l'Administration fiscale dans le but d'améliorer l'équité fiscale entre les redevables.

Arlysère propose de délivrer aux communes intéressées un accès à « l'atelier fiscal » afin de les aider dans le suivi et l'analyse de leur propre fiscalité et de faciliter leurs prises de décision.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **AUTORISE** Mr le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un outil informatique d'observatoire fiscal par la CA Arlysère.

## D15\_2023. CA Arlysère – Mise à disposition de la Salle Associative dans le cadre des animations séniors

Le CIAS Arlysère propose des animations à destination des personnes de 60 ans et plus dans différentes communes du territoire. A Verrens-Arvey, seront organisés des ateliers équilibre les jeudis matin de 11h à 12h du 12 octobre au 14 décembre 2023.